



L'année dernière, la majorité municipale décidait d'augmenter fortement les tarifs de cantine pour les élèves non résidents (lire page 4). Cette année, elle vient de voter le 29 juin la participation financière des familles aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) !!!

**Malheureusement nous avons raison...** Comme nous le présentions fortement dans notre numéro de janvier, la majorité municipale a voté la fin de la gratuité pour les TAP. Les parents vont donc payer entre 1 et 2€ par semaine en fonction du quotient familial, les activités périscolaires proposées à leurs enfants. Tout ça pour récupérer 8 000€ qui permettront, selon les dires de la majorité municipale, d'équilibrer le budget de 38 000€ qu'elle prévoit pour la future année scolaire. Les parents se mobilisent contre cette injustice. Nous les soutenons et avons relayé leur parole au sein du conseil municipal (lire notre compte rendu pages 2 et 3).

**Pourquoi les parents ont-ils raison de se battre ? Parce que la mairie nous a donné des chiffres fantaisistes pour justifier leur participation financière.** En effet selon elle, ce seraient les augmentations de salaires des agents techniques intervenant à la maternelle qui feraient exploser les coûts des TAP. La mairie annonce 20 828€ pour cette année sur un budget de 32 477€ et autant l'année prochaine pour un budget prévisionnel de 38 000€. Ces 20 828€ concerneraient six agents. Or, nous avons voté le 9 mars dernier une augmentation de 15 heures 30 de travail hebdomadaire pour la réalisation des TAP pour quatre agents... Nous en sommes restés là depuis !!! 15 h 30 de travail entraîne une augmentation de salaire d'environ 12 800€ par an (cotisations sociales comprises). Nous sommes loin des 20 828€ sur les neuf premiers mois...

**Les parents vont donc payer deux fois :** une fois par leurs impôts locaux qui financent le personnel communal et une fois en participant directement au financement des TAP...

**Il faut également prendre en compte la situation financière très favorable de la mairie qui a un budget de fonctionnement excédentaire de 157 608, 85€ en 2014 !!!** Précisons que c'est ce budget qui prend en compte les salaires du personnel municipal... Il pourrait donc largement couvrir les 8 000€ de la participation des parents...

**Par conséquent, la motivation du choix fait par la majorité municipale n'est pas financière mais purement politique !!!**

Dans ce numéro 56, nous parlons également de la modification de l'écoulement des eaux de la salle de sports avant que les travaux de réfection du sol ne commencent. Vous pourrez consulter un dossier complet sur l'eau et l'assainissement collectif communal comprenant nos propositions et une étude du prix.

Bonne lecture à tous !

Gilles Baillet

## AU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Quand la municipalité justifie de faire payer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) aux parents !!!

**Nous abordons en premier dans notre compte rendu le point particulièrement sensible de la séance : « Bilan des TAP (Temps d'activités Périscolaires) et mise en place d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire) – Participation des familles. »**

**La mobilisation des parents.** Les représentants des parents au conseil d'école, les enseignantes et Mme la quatrième adjointe se sont réunis le 22 juin pour faire un bilan des TAP. A cette occasion les délégués des parents apprennent qu'un conseil municipal aura lieu le 29 juin pour décider de leur participation aux Temps Périscolaires. Dans le week-end, les parents rédigent et envoient une lettre aux élus qui formalise leur point de vue : ils ont le sentiment d'avoir été trahis par le maire qui leur avait dit qu'il ne leur ferait pas payer les TAP... Dans la journée de lundi, ils décident de se mobiliser pour le soir... Nous leur proposons d'intervenir dans les débats pour faire valoir leurs arguments. Nous demanderons au maire une interruption de séance pour leur permettre de s'exprimer. C'est lui seul qui a le pouvoir de décider.

**M. le maire refuse de donner la parole aux parents et répond à leur lettre.** C'est donc devant un nombre inhabituel de spectateurs que la séance du conseil municipal commence. Quand l'ordre du jour aborde les TAP, nous demandons au maire comme prévu, une interruption de séance pour permettre aux parents de parler. Il nous répond : « *Ce n'est pas à vous de diriger les débats. Ici il n'y a que les élus qui s'expriment !* » Nous lui faisons remarquer qu'ailleurs ça se fait lorsqu'il y a un grand nombre de mécontents présents. Il persiste dans son refus. C'est alors que nous proposons de mettre aux votes la lettre des parents que nous transformons en motion de l'opposition municipale qui sera annexée aux délibérations du conseil municipal. Mais avant, le maire et sa quatrième adjointe décident de répondre à la lettre des parents. Notre premier magistrat nous explique que la municipalité a eu du « *mal à boucler son budget à cause de la baisse des dotations de l'Etat* » et donc « *elle n'a pas eu d'autre choix que de faire payer les TAP aux parents entre 1 et 2€ par semaine en fonction du quotient familial pour ne pas augmenter les impôts. Ca devrait coûter entre 35 et 70€ par an aux familles. C'est supportable. On vient de voter une dépense de plus de 11 000€ de travaux pour l'école* (NDLR : entièrement financée par la subvention du Conseil Départemental et les reversions de TVA) *et nous nous apprêtons à faire une dépense très importante pour la réhabilitation des locaux. Je n'ai jamais laissé croire qu'il n'y aurait pas de fin de la gratuité des TAP !* »

### **Un bilan financier des TAP en questions**

Avant de passer au vote sur la motion que nous proposons, nous interrogeons M. le maire et Mme la quatrième adjointe sur le bilan financier.

Le coût total des TAP pour l'année scolaire passée est selon la majorité municipale, de 32 477, 38€. Les différents ateliers ont coûté 11 648, 15€.

Nous leur demandons le détail des différentes interventions. « *La plupart des activités ont été rémunérées 20€ de l'heure ou 37€ lorsque les charges sociales ont du être payées. Nous remercions les associations basket (deux interventions), football (deux interventions) et tennis (une intervention) qui ont limité leurs prestations à 20€. La zumba a coûté 20€ de l'heure. L'atelier photographie 10€ de l'heure. Le théâtre 37€ de l'heure deux fois par semaine.* (NDLR : il fait l'objet d'un décompte précis dans le bilan financier que la municipalité nous a donné : l'intervenante a perçu en une année 2 430, 13€). *Les cours d'art plastique et d'anglais 36€ de l'heure. Des interventions ont été bénévoles : bibliothèque, espagnol, chorale et journal.* » Précise Mme la quatrième adjointe. Nous ne pouvons noter tous les chiffres qui nous sont communiqués oralement. Nous faisons remarquer au maire qu'il aurait du nous donner également la fréquentation des différents ateliers. Pour faire un vrai bilan c'est très utile. Notre premier magistrat nous énumère les interventions des assistantes maternelles (ATSEM).

**(NDLR : nous remarquons que la majorité a comptabilisé les augmentations annuelles des salaires des ATSEM dans le coût des TAP, ce qui gonfle considérablement la facture de 20 829, 23€ !!! Nous en donnons une explication dans notre édit).**

Et il poursuit : « *Les recettes pour l'année scolaire 2014-2015 ont été de 7 450€ et proviennent du fonds d'amorçage mis en place par l'Etat soit 50€ par enfant et par an.*

*Le prévisionnel des dépenses est de 38 000€ pour 2015-2016. Des activités dispensées bénévolement cette année vont devenir payantes l'année prochaine. Il y aura également de nouveaux ateliers. Il faudra payer les intervenants. Avec le Plan Educatif de Territoire (PEDT) nous prévoyons une aide de 15 000€ de l'Etat. Le budget communal participera à hauteur de 14 000€. La participation des parents (entre 1 et 2€ par semaine) rapportera 8 000€.* » « *L'année prochaine, les TAP (NDLR : appelés désormais NAP) proposeront du théâtre, de l'espagnol, de l'anglais, des danses traditionnelles et chants occitans, du basket, du football, du tennis etc.* » nous précise Mme la quatrième adjointe.

### **Les votes**

Nous passons au vote de la motion que nous proposons, c'est-à-dire de la lettre des parents d'élèves que nous soutenons : 3 voix pour (opposition), 12 voix contre (majorité). Nous passons au vote de la délibération mettant fin à la gratuité des TAP : 3 voix contre (opposition), une abstention et 11 voix pour (majorité).

### **Le PEDT introuvable**

Nous demandons de pouvoir discuter du contenu du PEDT que la mairie ne nous a pas communiqué. « *Impossible. C'est du ressort des parents et des élus responsables de l'école. Pas du conseil municipal !* » nous répond le maire. On nous a fait passer le fameux document durant le week-end, et nous tenons à faire une remarque : il ne prévoit qu'une réunion par an de son comité de pilotage. C'est peu compte tenu des difficultés rencontrées cette année. Nous proposons trois réunions : une en septembre pour le lancement des ateliers, une autre en novembre-décembre pour faire un premier bilan et une autre au printemps pour évoquer la fin de l'année scolaire et préparer la suivante. Mme la quatrième adjointe s'engage à faire modifier le document par Mme l'Inspectrice.

## AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Mme la quatrième adjointe répond point par point au courrier adressé par les parents au conseil municipal.

<p><b>Lettre des parents :</b> « Depuis toujours, vous avez toujours affirmé que vous feriez tout pour que les NAPs (NDLR : nouveau nom des TAP) restent gratuits. Au dernier conseil d'école, nous vous avons demandé confirmation et vous avez répondu clairement que les NAPs resteraient gratuits. »</p>	<p>Mme la quatrième adjointe, après une hésitation de quelques secondes, se lance. « <i>Nous n'avons jamais dit que les TAP seraient toujours gratuits. Lors du dernier conseil d'école de mai, il est écrit dans le compte rendu : Les TAP seront gratuits « aussi longtemps que possible ».</i> Nous ne revenons pas sur notre parole.</p>
<p><b>Lettre des parents :</b> « Il est dommage de pas évoquer la possibilité pour les maternelles de bénéficier au moins occasionnellement d'intervenants extérieurs afin d'apporter aux enfants une richesses supplémentaire. »</p>	<p>Mme la quatrième adjointe réplique : « <i>Les maternelles n'ont pas besoin d'intervenants extérieurs. Le travail des ATSEM (assistantes maternelles) suffit.</i> » Le maire précise que « <i>la loi ne nous oblige pas à organiser des TAP pour les maternelles.</i> »</p>
<p><b>Lettre des parents :</b> « Pourquoi n'avoir pas fait de PEDT (Plan Educatif de Territoire) l'année passée si le financement est un souci ? Vous connaissiez les coûts horaires. »</p>	<p>Mme la quatrième adjointe reprend : « <i>Nous avons voulu voir tout simplement combien les TAP coûtaient. Et puis les parents n'ont jamais proposé de PEDT. Des TAP ont été mises en place précipitamment et il a fallu faire des ajustements en cours d'année donc ça n'est pas facile de déterminer un coût.</i> » (NDLR : c'est faux puisque au moins à quatre reprises, les représentants les parents du conseil d'école précédent ont proposé un PEDT qui donne droit à des financements supplémentaires de la CAF.) Nous – l'opposition - lui faisons remarquer que lors du conseil municipal du 30 septembre, elle nous avait expliqué qu'un PEDT n'était pas possible car nous n'avions pas assez d'encadrants qualifiés. Elle nous répond : « <i>Oui les qualifications sont toujours très importantes car j'ai dû renvoyer le PEDT que nous avons rédigé à Mme l'inspectrice car je n'avais pas assez détaillé les qualifications des animateurs.</i></p>
<p><b>Lettre des parents :</b> « Pourquoi dans les communes voisines (Cérons, Landiras, Barsac), les NAPs demeurent-ils gratuits et à Illats ce serait impossible ? »</p>	<p>Mme la quatrième adjointe rétorque : « <i>Oui euh c'est un peu facile vous ne citez pas les communes où elles sont payantes comme Léogéats. Landiras va mettre en place un PEDT cette année.</i> »</p>
<p><b>Lettre des parents :</b> « Nous vous demandons de prendre conscience que les parents d'élèves sont les plus impactés par la situation économique que nous traversons tous. L'effort financier pour l'éducation serait moins impactant s'il était réparti entre les Illadais. »</p>	<p>Madame la quatrième adjointe objecte : « <i>Mais les retraités aussi tirent la langue et ne comprendraient pas pourquoi on ferait porter tous nos efforts sur l'école. Ils ont déjà élevé leurs enfants et n'avaient pas d'aide.</i> » (NDLR : notre quatrième adjointe use de la division entre les catégories d'âge pour essayer de justifier les choix de la municipalité...) Nous soulignons que l'école était gratuite en ce temps là !</p>
<p><b>La lettre des parents :</b> « Nous avons demandé à plusieurs reprises la création la création d'un cahier de suivi pour que entre autres, les intervenants puissent noter les soucis éventuels rencontrés. Les parents pourraient en prendre connaissance et agir en conséquence. »</p>	<p>Réponse de Mme la quatrième adjointe : « <i>En ce qui concerne vos propositions pour améliorer le comportement des enfants qui ont du mal à se situer par rapport aux TAP. On va mettre en place le panneau d'information. Quant au cahier de suivi, oui pourquoi pas... Mais je crains qu'il ne résolve aucun problème. Car Mesdames et Messieurs, les TAP ne pourront jamais être top. C'est une loi que nous subissons !</i> »</p>

**Moralité :** Illats aura été la dernière commune du canton à mettre en place les TAP – il aura fallu la manifestation massive des parents du 6 septembre 2014 pour les imposer à la municipalité. Illats sera la première commune du canton à faire payer ses TAP aux parents !!! Rien n'est perdu. Ce qu'une délibération a fait, une autre peut le défaire ; à condition que chacun se mobilise !!!

# AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

## Les autres délibérations

### 1-Fixation du prix du repas au restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

- ◆ Enfants domiciliés sur la commune : augmentation du prix de 10 centimes passant de 2, 40€ à 2, 50€.
- ◆ Enfants domiciliés hors commune : augmentation du prix de 20 centimes passant de 3, 80€ à 4€.
- ◆ Adultes (enseignants et personnel extérieur) : augmentation du prix de 30 centimes passant de 6, 20€ à 6, 50€.

Nous interpellons M. le maire : « L'année dernière, vous avez voté des tarifs plus chers pour les élèves extérieurs commune en nous expliquant que c'était un moyen pour rééquilibrer le budget de la cantine scolaire. Cet équilibre est-il obtenu ? »

Le maire nous répond : « Non bien sûr que non. Le budget communal abonde de 26 000€ pour rééquilibrer les comptes. » Et il nous énumère une série de chiffres que nous n'avons pas sous les yeux. Il nous promet de nous les faire parvenir. »

Nous votons contre ces augmentations. **(NDLR : M. le maire joue sur les chiffres en isolant le budget de la cantine scolaire qui est en réalité totalement intégré au budget de fonctionnement de la mairie. Ce dernier est excédentaire de 157 608, 85€ dans le compte administratif 2014. Par conséquent, imposer des tarifs plus chers aux élèves hors communes est encore une fois un choix politique et non financier. Si la majorité municipale voulait faire partir ces enfants, elle ne s'y prendrait pas autrement.)**

**2-Fixation du tarif du transport scolaire pour l'école d'Illats à compter de la rentrée 2015-2016 :** le prix du transport scolaire passera à 33€ le trimestre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**3-Consultation Travaux de voirie 2015 :** l'entreprise Eiffage Travaux Publics Sud Ouest de Toulonne a été choisie. Elle propose une prestation pour un montant de 27 812€ HT soit 33 374, 40€ TTC.

**4-Achat de parcelle** pour agrandir la station d'épuration du Merle : 680€.

Achat et bornage de parcelle pour agrandir la station d'épuration de Barrouil : 1 092€.

Bornage parcelle ex immeuble Sauboy : 948€.

**5-Echange de terrains dans le périmètre du stade.** Frais d'un document Modificatif du Parcellaire Cadastral s'élevant à 1 200€ TTC.

**6-Virement de Crédits :** descente PVC et assainissement de la salle omnisports. Coût total : 11 830€ qui seront financés par un virement de crédit de 5 930€ provenant des dépenses imprévues et un virement de crédit de 5 900€ provenant des opérations pour compte de tiers du cimetière.



Voici la démonstration, une fois de plus, que notre travail paye. Sans notre intervention au conseil municipal relayée par *ICI* n°55, il n'y aurait rien eu. L'écoulement des eaux « *ce n'est pas un problème depuis que nous avons fait des travaux !* » nous disait le maire lors du conseil municipal du 13 avril. Les voilà les fameux travaux...

**L'opposition a enfin été écoutée.** Nous soulignons que ces travaux sont une bonne chose car ils étaient nécessaires.

M. le maire indique que les travaux du sol de la salle seront terminés entre le 10 et le 15 août.

**7-Travaux d'assainissement** supplémentaires à Barrouil : 1 100€.

## Questions diverses

1-Présentation du rapport Eau 2013 et du rapport assainissement collectif 2014.

2-Consultation extension de 16 ha de GSM sur les communes voisines.

3-Nous interrogeons M. le maire sur l'état d'avancement de la consultation d'un architecte pour la réhabilitation des locaux de l'école. Il nous répond qu'elle est en cours et que nous en aurons les résultats à la rentrée.

## AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

### Le Chat qui Miaule...

Entre 30 € et 70 € par enfant pour l'année, c'est l'effort que devront faire l'ensemble des parents d'élèves dont les enfants participeront aux TAP. C'est peu et beaucoup à la fois. Peu, car il s'agit d'une participation (le village et la CAF participent) et beaucoup pour une famille avec plusieurs enfants, pour des budgets familiaux toujours plus sollicités (eau, assainissement, ordures ménagères, cantine scolaire...), pour les petits salaires.

Dans la lettre des parents d'élèves : des « TAP payantes auraient pour conséquence une plus grande exigence des parents ». Le Conseil Municipal, par l'intermédiaire de sa 4<sup>e</sup> conseillère, répond par un proverbe ancestral : « Le Chat n'a pas tout ce qui Miaule » (*sic*).

Une délégation de parents d'élève était présente au Conseil Municipal du 29 juin 2015. M. le 13<sup>e</sup> conseiller a demandé une suspension de séance auprès de M. le Maire afin que les parents puissent s'exprimer. Cette interruption a été refusée.

Le Chat n'a pas tout ce qui Miaule !

Aux parents d'élèves qui soulignent (dans leur lettre) le fait que les TAP payantes demanderaient un effort supplémentaire aux ménages, la majorité municipale répond que tous les Illadais ne doivent pas forcément payer pour les enfants des autres. Et, comme le précise Mme la 4<sup>e</sup> conseillère, certaines associations comme le basket, le foot, le tennis pratiquent des tarifs préférentiels pour proposer un choix dans les TAP.

Cet acte citoyen atteste en effet d'une bonne utilisation par ces structures de leurs fonds. Mais quid des subventions accordées à d'autres associations comme le MotoCross, par exemple... ?

Le Chat n'a pas tout ce qui Miaule !

SB

### C'ÉTAIT DANS NOTRE PROGRAMME ELECTORAL...

- ◆ Propositions de transformations pour une plus grande fonctionnalité des aménagements et des locaux municipaux! Nous devons pouvoir profiter pleinement des belles infrastructures dont dispose le village.
- ◆ Place de l'église: modification de la circulation automobile et transformations de la place pour la rendre plus fonctionnelle.
- ◆ Aménagement de places de parking côté place de la mairie en face de la boucherie.
- ◆ **Salle de sports:** la réfection du sol de la salle de sports prévue par l'actuelle municipalité ne suffit pas. Elle doit être précédée d'une modification de l'écoulement des eaux pluviales. Nous installerons des récupérateurs d'eau pour éviter que la salle ne s'inonde lors des gros orages de plus en plus nombreux. Cette eau servira à l'arrosage et nous ferons ainsi des économies.

# CONSEIL D'ECOLE

18 mai 2015

## Les travaux

Tous les travaux seront effectués pendant les vacances d'été : sol de la garderie, changement des menuiseries des classes, sol des cagibis, placards de la salle de sports.

## Les parents demandent où en est le projet de restructuration de l'école ?

M. le maire sollicite des architectes : un appel d'offre est lancé. Les parents d'élèves auraient souhaité que cette sollicitation ait été mise en place plus tôt puisque c'est une procédure longue. Quelle est la date butoir ? Mme la quatrième adjointe l'ignore. Une réunion sera organisée avec la mairie, les représentants des parents et les enseignants.

## Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

Les parents réitèrent la demande d'un cahier de liaison pour les TAP afin de communiquer entre parents élus, mairie et intervenants.

Un Plan Educatif de Territoire avec l'aide de l'Inspection Académique est en cours d'élaboration.

Pour l'an prochain, Mme la quatrième adjointe a pris contact avec un intervenant pour pratiquer les danses traditionnelles. Beaucoup d'animations proposées cette année seront très certainement reconduites l'an prochain.

Les TAP seront gratuits « aussi longtemps que possible ».

## Effectifs

A la rentrée, l'effectif total sera approximativement de 155 enfants. 22 enfants entreront en petite section à la rentrée. 15 enfants entrent au collège et des départs sont prévus.

## Informatique

Les ordinateurs sont opérationnels. Le vidéo-projecteur est en cours d'installation.

## Sortie-séjours-animations

4 classes se sont rendues à Bordeaux participer à « L'escale du livre » et à Cap-sciences.

Coût des sorties : sortie à Andernos pour une classe (425€), séjour à Andernos pour deux classes (4 625€), séjour en Dordogne pour trois classes (7 400€) et sorties à Bordeaux (800€). Ces financements proviennent de la participation des parents, d'une subvention de municipalité et de la coopérative scolaire.

## Kermesse

Elle a eu lieu vendredi 26 juin à partir de 15 h 30. Beaucoup de monde au spectacle comme d'habitude !!! A 17 h, les enfants de CM2 et leurs parents ont été conviés à la mairie pour la remise des prix d'entrée en sixième.

## Santé

Les parents se sont inquiétés auprès de la mairie des épandages de produits de traitement dans les vignes situées à côté du City-stade lors d'activités dans le cadre des TAP sur ce City-stade. Le viticulteur s'est engagé à ne plus traiter ses vignes pendant le temps scolaire.

## DOSSIER GESTION DE L'EAU

**On a enfin le prix de l'eau pour l'année 2014 !!!**

Lassés d'attendre la présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau en conseil municipal, nous avons décidé de nous adresser directement au syndicat des eaux. Nous avons découvert que ce document très important avait été voté le 11 décembre 2014. On se demande pourquoi les représentants de la commune d'Illats à savoir M. le premier adjoint et Mme la deuxième adjointe n'en ont pas fait état pendant tout ce temps... Quoiqu'il en soit nous disposons maintenant de toutes les données qui vont nous permettre de calculer le prix global de l'eau assainie pour 2014. **En octobre 2013, à quelques mois des élections, la municipalité vote une baisse de 35% de la part communale de l'assainissement collectif. Quelle est l'impact de cette décision sur le prix global de l'eau assainie 2014 ?**

**Pour la première fois, le prix du m<sup>3</sup> d'eau a baissé !!!**

**Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>, il était de 6€ 70 en 2013 ; il est de 5€ 878 en 2014.**

Sans surprise, c'est la baisse de la part communale de l'assainissement collectif de 113€ 04 qui est à l'origine de la réduction du prix de l'eau. Au total, l'utilisateur a économisé 99€ 26 puisque le montant de sa facture pour 120 m<sup>3</sup> consommés est passé de 804€ 68 en 2013 à 705€ 42 à 2014.

## DOSSIER GESTION DE L'EAU (suite)

La baisse de la part communale a été amoindrie par les hausses respectives de la Lyonnaise de 2€ 18, de la SAUR d'1€ 67 et du syndicat des eaux de 0€ 406. Les diverses redevances ont également augmenté : la redevance de pollution domestique de 0€ 60, la redevance de modernisation des réseaux de collecte de 0€ 60, la redevance prélèvement de 3€ 96, la TVA pour le service d'eau potable de 0€ 39 et la TVA pour l'assainissement collectif de 3€ 97.

Cette baisse de 35% de la part communale n'empêche pas le budget de l'assainissement collectif d'afficher un excédent de fonctionnement de 211 330€ 15. C'est plus qu'en 2013 où il était de 195 980€ 49. Il y a encore de la marge pour envisager de nouvelles baisses.

Voici une autre démonstration que notre travail paye. Après avoir nié pendant des années que c'était la part communale de l'assainissement collectif qui gonflait le prix global de l'eau – ce que nous dénonçons -, la majorité municipale a été dans notre sens

**Les chiffres de 2015 pour l'assainissement collectif viennent de paraître : la SAUR augmente de 13% sa part !!!**

Depuis le conseil municipal du 9 mars 2015, nous savons que la part communale de l'assainissement collectif ne devait pas augmenter. Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2014 qui vient de paraître, le confirme : la part communale reste à 209, 94€ pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Par contre la SAUR a augmenté ses tarifs de 21, 92€ !!! Elle perçoit au total 174, 91€. La redevance de modernisation des réseaux de collecte a augmenté de 0, 60€ (28, 20€) et la TVA de 2, 25€ (41, 31€). Le syndicat des eaux de Budos a voté une augmentation de 0, 50% de sa part dans la consommation d'eau courante pour 2015, le 11 décembre 2014. Nous verrons ce que la Lyonnaise fera. Le prix global de l'eau va sans doute de nouveau augmenter cette année !!!

### Actualités du syndicat des eaux:

**renégociation du contrat de l'eau et excédent budgétaire de 984 682, 02€ !**

Il était question que le syndicat des eaux de Budos s'organise et disparaisse sous sa forme actuelle. Pour le moment, le changement annoncé n'a pas eu lieu et il regroupe pour l'eau courante Illats, Landiras, Budos et Pujols-sur-Ciron. Illats et Landiras gèrent elles même leur assainissement collectif. L'essentiel des décisions votées depuis des années concerne la programmation des travaux d'assainissement collectif des communes de Budos et de Pujols-sur-Ciron.

**Le syndicat des eaux dégage un excédent pour l'année 2014 de 984 682, 02€ !**

En 2013, l'excédent était de 885 249, 60€. La dernière fois que nous avons pu étudier le bilan financier du syndicat, il était de plus de 600 000€. Comment expliquer un tel excédent? Il se répartit en deux postes:

- ◆ le fonctionnement qui affiche un excédent de 915 566, 75€ obtenu par le cumul de l'excédent de l'année antérieure et par l'excédent du budget de fonctionnement 2014;
- ◆ l'investissement qui affiche un excédent de 69 115, 26€ obtenu car les recettes (105 313, 36€) sont supérieures aux investissements (36 198, 10€).

A l'évidence, le syndicat investit peu et donc cumule les excédents financiers depuis des années mais augmente son prélèvement. Pourtant une étude prévoyait de moderniser le réseau de distribution d'eau, ce qui aurait nécessité des investissements importants d'où les réserves financières que le syndicat mettait de côté. Cependant, les usagers ne voient rien venir...

**La renégociation contrat de l'eau prolongée jusqu'au 31 décembre 2015**

Le conseil syndical du 11 décembre 2014 a décidé de repousser de presque un an la négociation du contrat de l'eau qui devait s'achever le 31 mars 2015 pour des raisons techniques. Il est évident que le syndicat ne réfléchit pas à un passage en régie mais va reconduire la Lyonnaise des eaux... Par contre nous allons mettre à profit ce délai supplémentaire pour vous présenter notre projet de gestion de l'eau et de l'assainissement collectif: nous voulons changer les règles pour faire baisser les prix !!! Nous interpellons les Illadais et la majorité municipale pour que les choses changent enfin...

Avec près d'un million d'euros d'excédent, une augmentation de la part syndicale même minime ne se justifie pas. Soit le syndicat investit ou il reverse cet excédent aux usagers !!!

## Et si on mettait en place une régie de l'eau et de l'assainissement à Illats ?

Comment fonctionne une régie des eaux ? C'était le thème de la réunion publique que nous avons organisée le 13 mai lors de notre assemblée générale. Bernard Lamarque, élu à Toulonne et président de la régie de l'eau de Preignac-Barsac-Toulonne, est venu nous exposer les avantages de cette forme de gestion. Il nous a également donné des pistes pour faire basculer Illats en régie pour sa distribution d'eau courante et son assainissement.

### La gestion de l'eau en France aujourd'hui

Bernard Lamarque nous rappelle que la loi de 1790 attribue la gestion de l'eau aux communes. Les collectivités sont responsables du prix et la qualité de l'eau. 69% de la gestion de l'eau française est assurée par des entreprises privées. La France est une exception car bon nombre de pays considèrent l'eau comme un bien commun qui ne doit pas être soumis aux contraintes du marché. Le secteur privé pratique des prix 25% plus chers que dans le secteur public.

L'argent de l'eau géré par une grande entreprise ne va pas en totalité à l'eau. Il alimente les poches des actionnaires. On assiste actuellement à une progression de la gestion publique en régie : Bordeaux devrait passer en régie publique en 2018. La durée des contrats doit être revue à la baisse.

D'autre part, la loi de 1932 reverse la TVA aux régies des eaux. Toutefois, ce mouvement risque d'être remis en cause par le projet de loi Nôtre qui donne la compétence eau aux communautés de communes à partir de 2017. On imagine un président de CdC faire un appel d'offre global et confier la gestion de ce service public à une grande entreprise plutôt que de créer une régie...

### Les prix pratiqués sur Toulonne pour une consommation de 120 m3 :

- ◆ **Tarif distribution d'eau potable 2015 : 1€ 797 le m3**
- ◆ **Tarif de l'assainissement collectif 2015 : 1€ 87 le m3**
- ◆ **Tarif total : 3€ 66 le m3**

**Nous sommes dans des prix bien inférieurs à ceux pratiqués sur Illats : 5€ 87 en 2014 !!!**

### Comment passer en régie ?

Bernard Lamarque souligne qu'il faut une volonté politique pour passer en régie. La démarche se prépare deux ans avant l'échéance des contrats avec les entreprises délégataires. L'élu volontaire n'est pas seul : il existe un guide de l'élu pour passer en régie : Le Guide 2011 de la gestion publique de l'eau, ainsi qu'un organisme pour assurer une aide technique : Eau France.

Concrètement, pour bâtir un dossier, il faut :

- ◆ réaliser un audit du patrimoine du réseau d'eau et d'assainissement et du personnel.
- ◆ évaluer les ressources payées par les usagers de l'eau ainsi que le nombre d'abonnés
- ◆ connaître le contrat qui lie la commune ou le syndicat à son fournisseur d'eau : les eaux de Budos appartiennent à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Illats peut demander son adhésion à la régie de Preignac-Barsac-Toulonne. Le réseau illadais ne sera pas modifié.

La régie de Preignac-Barsac-Toulonne dispose de trois techniciens pour trois communes. Il suffirait d'un seul technicien pour entretenir le réseau communal. Il s'agit d'une mutualisation des moyens.

Françoise Sarraud

### Une pétition pour passer en régie

Cette proposition de passer en régie figurait dans les priorités de notre programme électoral lors des élections municipales de 2008 et de 2014. L'idée de lancer une pétition exposant les raisons de passer en régie a été proposée par le public pour faire pression sur le maire. Il est apparu nécessaire de travailler en profondeur le dossier avant de la lancer. Il faudra développer les pistes de réflexion formulées lors de ce débat très enrichissant et mesurer comment il sera possible de dénoncer les contrats qui lient Illats à ses deux entreprises délégataires : La Lyonnaise et la SAUR.